

Mouvement International Atd Quart Monde

SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION – SUGGESTIONS D'AMENDEMENTS AU DOCUMENTS ISSUS DU PREPCOM 2

Déclaration de principes

4) **Nous sommes convaincus** que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité et la qualité de la vie, et de contribuer à l'ambition proclamée en 1948 d'un monde « libéré de la terreur et de la misère ». Ce problème nous concerne tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver.

13) La société de l'information doit viser à éliminer les inégalités socio-économiques existant au sein de nos sociétés, et tout particulièrement viser à mettre fin à l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, qui continuent à sévir dans toutes les parties du monde. Elle doit également empêcher l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et en devenir pour l'ensemble de l'humanité une force positive qui contribue à réduire les disparités, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur des pays.

14) L'accès de tous ~~à l'autonomie~~ aux possibilités de "créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances" est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information (voir supra). Garantir cette possibilité à tous nécessite de prêter une attention particulière aux populations qui risquent le plus d'être éloignées de ces possibilités, notamment :

~~Une attention particulière doit donc être portée:~~

- ~~aux personnes marginalisées, dont les migrants et~~ aux les réfugiés, aux les chômeurs, ~~les démunis et les~~ aux peuples privés de leurs droits;
 - aux personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées, les handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux;
 - aux peuples et communautés indigènes.
- et dans toutes ces catégories, aux plus exclus d'entre eux.

Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en oeuvre la réciprocité des savoirs, permettant aux personnes les plus exclues de faire connaître au monde les chemins déjà parcourus

pour sortir de la misère, en même temps qu'ils reçoivent du monde les outils pour accéder à leurs droits et assumer leurs responsabilités. L'expérience montre que cette réciprocité est indispensable pour faire naître et grandir la prise de conscience d'un nécessaire engagement commun de tous.

Cette réciprocité des savoirs doit s'inscrire dans un partenariat global avec les populations défavorisées : il s'agit ici de consulter et d'associer les plus exclus à toutes les étapes des politiques et des programmes, de la conception initiale, à la mise en oeuvre et à l'évaluation conformément aux engagements pris dans ce sens dans différentes instances internationales (ex. Commission des droits de l'homme E/CN.4/2003/RES/23).

- 20) **Evaluation et "cartographie" de la société de l'information:** il est indispensable d'établir des indicateurs de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer en particulier les besoins et les résultats des pays en développement compte tenu de leurs spécificités. Des valeurs cibles devraient être fixées pour comparer les taux de pénétration des services TIC dans les communautés urbaines et dans les communautés rurales. Dans toutes les régions du monde, le taux de pénétration auprès des populations très défavorisées devrait également être suivi avec une attention particulière.
- 27) Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile. Les Etats ont un rôle capital à jouer dans la mobilisation de tous les secteurs de la société pour saisir les opportunités offertes par les TIC pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 33) **Formation de spécialistes:** il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des TIC à tous les niveaux. Cette formation doit couvrir des aspects techniques, mais aussi les compétences en relations humaines, indispensables par exemple pour assurer l'accès et la contribution aux TIC des familles vivant dans la pauvreté.
- 50) **Contenu:** Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information.

Plan d'action

13 **Accès à l'information du domaine public:** L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées. Les sites publics devraient tous comporter des informations de base présentées d'une manière accessible aux personnes encore peu familières avec les TIC et avec l'expression écrite.

17 **Collaboration des partenaires:** Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entre les différents partenaires - organisations gouvernementales et intergouvernementales, secteur privé, société civile, médias - en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre efficace de divers programmes, la priorité étant donnée aux ressources humaines disponibles sur le plan local:

- Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté. Il devrait également s'attacher à mettre en lien et promouvoir les efforts des différents acteurs de la société pour la mise en oeuvre des TIC avec les publics défavorisés.

21 **TIC et enseignement:** Le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement, et les TIC devraient par ailleurs permettre de toucher des groupes cibles plus larges:

- Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement devraient être diffusées par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics.
- Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires.
- Les TIC devraient être utilisées dans la formation des formateurs et pour rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé.
- Davantage d'attention doit être consacrée à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information.
- Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique.

- Une priorité doit être donnée dans l'équipement en nouvelles technologies aux établissements scolaires et structures d'éducation pour tous, formelles et non-formelles accueillant des enfants issus de populations particulièrement défavorisées, sans quoi les écarts existants pourraient s'aggrandir.

22 **Renforcement des capacités pour l'application des TIC:** Il faut que les populations soient davantage familiarisées avec les TIC et la manière de s'en servir, si l'on veut maximiser les effets positifs de la société de l'information:

- Un enseignement et une formation adaptés doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possible, et tout particulièrement aux personnes défavorisées.
- Dans l'obtention d'une formation aux TIC, les femmes devraient être à égalité de chances.
- Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.

- Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.
- Les organisations intergouvernementales devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.
- Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture.
- Les médias locaux devraient être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités.
- Pour faire échec à l'exclusion numérique, il est essentiel que ces nouvelles technologies puissent aller jusqu'aux plus pauvres eux-mêmes et être expérimentées avec eux. Toute initiative de développement des TIC devrait prévoir d'identifier qu sont les groupes les plus défavorisés, de mettre en oeuvre les moyens de les atteindre, et d'évaluer en permanence avec eux les progrès et difficultés ainsi que les stratégies pour atteindre ceux qui ne le sont pas encore.

38 **Télé-enseignement:** L'accès à l'enseignement et à la connaissance est essentiel pour le développement économique, social et culturel d'une nation, aussi bien que pour l'épanouissement personnel, le développement des communautés et l'efficacité de l'activité économique. Sans qu'il soit question de négliger les programmes d'alphabétisation traditionnels, les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement:

- Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement "classique", tout en améliorant les compétences professionnelles.
- Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux large bande et des logiciels universels et économiquement accessibles.
- L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser le recyclage constant des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.
- Il conviendra de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle nationale.
- Une attention particulière sera accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels de traduction.
- Ces innovations devraient être expérimentées en priorité avec les plus défavorisés, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, pour mettre au point des applications et des méthodologies d'utilisation capables de permettre "à tous de partager les savoirs.

23 **Formation de spécialistes en TIC:** L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés dans la recherche d'une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés:

- La formation au développement et à l'exploitation des infrastructures de réseau est capitale si l'on veut disposer de services de réseau TIC efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.
- La formation et le recyclage d'une main-d'oeuvre spécialement affectée à la société de l'information doivent être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.
- Pour assurer un impact des TIC dans la lutte contre la pauvreté, il faut prévoir la mise en place et la formation de médiateurs pour les TIC de jeunes issus de milieux défavorisés. Ils auraient la mission de favoriser l'information, la participation et l'accès des personnes et familles exclues socialement, et donc les plus éloignées de toute possibilité de promotion par ces technologies.
- La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.

43 **Contenu:** La création de contenus locaux doit être encouragée:

- Les politiques des pouvoirs publics devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent la conservation et la diffusion des cultures, langues et héritages locaux et nationaux, et permettent de préserver la cohésion familiale et communautaire.
- La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur présentent une importance capitale.
- Un type de contenu local à soutenir tout particulièrement est celui que peuvent fournir les populations vivant dans l'extrême pauvreté. Elles peuvent apporter notamment leur histoire de lutte contre l'exclusion, une histoire le plus souvent non recueillie, issue d'une résistance au quotidien; ce contenu est indispensable pour un vrai dialogue avec tous les acteurs de la société, en vue de combattre la pauvreté.

Objectifs

45 Exemples de mesures concrètes et globales qui pourraient être prises:

a) **Références:** Voici quelques exemples de mesures de référence qui pourraient être prises:

- Etablissement d'une connexion dans tous les villages d'ici 2010, et création de points d'accès communautaires d'ici 2015 avec des médiateurs formés pour permettre l'accès des plus défavorisés.
- Etablissement d'une connexion dans toutes les universités d'ici 2005, dans toutes les écoles secondaires d'ici 2010 et dans toutes les écoles primaires d'ici 2015.
- Etablissement d'une connexion dans tous les hôpitaux d'ici 2005 et dans tous les centres de santé d'ici 2010.
- Desserte par un réseau hertzien de 90% de la population mondiale d'ici 2010 et de 100% d'ici 2015.
- Création d'un site web et d'une adresse électronique pour tous les services publics centraux d'ici 2005 et pour tous les services publics locaux d'ici 2010.

d) Indice de développement du numérique: Lancement et élaboration progressive d'un indice cumulatif du développement des TIC qui serait publié annuellement ou tous les deux ans dans un rapport sur le développement des TIC; le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre (*l'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc. y compris le point de vue des populations pauvres et exclues, dans toutes les parties du monde*).

9 a bis) Soutenir la mise en place de liens (réseaux) virtuels et physiques entre de petites ONG et associations qui agissent au quotidien contre la misère afin de leur permettre de partager leurs expériences de de se renforcer mutuellement.

E Suivi

57 **Indicateurs:** Il conviendrait de définir un système international et réaliste de contrôle et de référence (aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif), reposant par exemple sur des indicateurs statistiques comparables, afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action et d'évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation d'objectifs bien définis, notamment la progression de la construction de la société de l'information. Des indicateurs et des rapports périodiques permettraient également d'établir des références, de solliciter l'avis d'entités homologues et enfin de contribuer à la diffusion des meilleures pratiques. Les populations exclues, dans l'hémisphère Nord comme dans l'hémisphère Sud, ainsi que les personnes engagées à leurs côtés, devraient participer à la définition de ces indicateurs et à leur suivi, condition indispensable pour disposer d'une évaluation adéquate des progrès réalisés dans l'accès de tous aux TIC et la lutte contre la pauvreté.